



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES
DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025

Le Conseil d'administration s'est réuni le quinze du mois d'avril deux mil vingt-cinq à 18h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme BONNARDET Marlène

Absents excusés :

M. AGUERRE Roger

Mme GRACIET Danièle

Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Mme HIRIBARREN Marie

Mme MEILLEURAT Martine

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 11 avril 2025

Nombre de membres présents : 9

Date d'affichage : 11 avril 2025

Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2025/16

EHPAD Adarpea : approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par le comptable,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver l'ERRD 2024 de l'EHPAD Adarpea tel que présenté.

SECTION D'EXPLOITATION :

Le résultat de clôture global de la section d'exploitation s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	3 662 019.71 €
Recettes d'exploitation	3 667 750.79 €

Exercice 2024	Hébergement	Dépendance	Soins	Cumul
Résultat comptable	+ 2 194.71€	+ 1 013.03€	+ 2 523.34€	+ 5 731.08 €
RESULTAT CUMULE	+2 194.71€	+ 3 536.37€		+ 5731.08 €

Monsieur le Président du Conseil d'administration propose à l'assemblée de bien vouloir affecter les résultats précités sur le budget 2024 de la façon suivante :

- Hébergement :

L'excédent de la section Hébergement est de **2 194.71€**.

- Dépendance- Soins :

L'excédent de la section Soins- Dépendance est de **3 536.37€**.

L'excédent de la section exploitation est de **5 731.08€**

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

ADOpte l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du Budget EHPAD Adarpea pour l'année 2024 tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
64200 ARCANGUES

M. Philippe ECHEVERRIA

La secrétaire de séance,



Mme Marlène BONNARDET